

Coupable de dégradation volontaire de vehicule

Par Charline andes, le 25/09/2016 à 13:45

Bonjour, mon fils de 27 ans ,a été convoqué au commissariat pour une griffe qu'il a faite volontairement sur une voiture la nuit en allant travailler ,le commissaire dit avoir une vidéo et un témoin (petit ami de la victime) , on ne lui a pas montré la vidéo et il a reconnu les faits sur la declaration, le policier lui dit qu'il peut régler à l'amiable en payant une peinture , mon fils est allé s'excuser auprès de la victime (un voisin avec lequel nous sommes en conflit car il se gare toujours devant notre commerce avec son trafic sur le trottoir), il lui annonce 1000 € pour une portière.

Mon fils lui dit son étonnement, la victime lui répond qu'il veut que son camion soit repeint entièrement car il a eu des griffes la semaine précédent les faits (qui ne sont pas dues à mon fils) .

Comme ils ont le même garagiste ,il a eu confirmation que le devis concerne tout le camion. Mon fils veut prendre ses responsabilités et réparer les dégâts mais pas repeindre tout le camion à ses frais .

Que peut il faire ? Est ce raisonnable d'aller jusqu'en justice et comment cela se passerait il ,que risque t il si aucun arrangement à l'amiable est possible et qu il refuse de payer si cher ? Il n'a jamais commis d'infraction,n'a jamais eu affaire à la justice ,il travaille mais il ne gagne que 1600 euros par mois ,paie seul sans aide son loyer ,il ne roule pas sur l'or mais il est solvable.

Je suis très inquiète ,pouvez vous nous conseiller car connaissant la victime il sera difficile de s'arranger a l'amiable ,c'est un provocateur , je suis consciente que mon fils n'aurait pas dû griffer ce véhicule,il le regrette , mais il n'a pas les 1000 € .

Il retourne demain au commissariat pour en discuter avec le policier qui l'avait convoqué. Merci d'avance pour vos réponses.